

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*,

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. BLANCHARD, M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme MEZIERE, *Adjoints au Maire*.

Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO-FERNANDES, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. CLEMENT, *Conseillers Municipaux*.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. NACCACHE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme BOUVET	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. PICARD-BACHELERIE	(pouvoir à M. RAVIER)
Mme CHIARAMELLO	(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)
M. HERBEZ	(pouvoir à Mme DUPUY)
M. BUI	(pouvoir à Mme ROCK)
Mme OEHLER	(pouvoir à M. TELLIER)
M. LAHSSINI	(pouvoir à M. HAQUIN)
M. EL MAHJOUBI	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. QUENUM	(pouvoir à Mme YAHYA)
M. FABRE	(pouvoir à M. TCHENG)

ABSENT EXCUSE : M. CAZALET

ABSENTES :

Mme MARY, Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO-FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2019

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

1) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** aux dites créations et suppressions comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	MOTIFS
3	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Avancements de grade
4	Agent de maîtrise principal	Avancements de grade
8	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancements de grade
2	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	Avancements de grade
1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Recrutement
1	Animateur	Recrutement
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 71.38%	Avancement de grade
4	Adjoint d'animation	Mensualisations
1	Attaché principal de conservation du patrimoine	Avancement de grade
1	AEA principal 2 ^{ème} classe 100%	Création
1	AEA principal 2 ^{ème} classe 45%	Création
1	AEA principal 2 ^{ème} classe 30%	Création
1	AEA principal 2 ^{ème} classe 20%	Création
NOMBRE DE POSTES CREES : 31		
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	MOTIFS
4	Attaché	Recrutements sur autres grades
1	Adjoint d'animation 50%	Recrutement sur autre grade
NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES : 5		
EFFECTIFS DE LA VILLE : 541		

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 28
Abstentions : 4 (M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. BOYER) du Groupe « Générations Ermont »

- 2) Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines.
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) Complétude de la liste des emplois éligibles à des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **COMPLETE** la liste des emplois, pour lesquels sont attribués des logements de fonction pour nécessité absolue de service, étant précisé que ce dispositif est réservé aux seuls agents, qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité :

Emplois	Contraintes des emplois
Gardien du potager Paul Langevin	Accueil du public 6 jours sur 7 et entretien du site 7 jours sur 7
Gardien de la ferme pédagogique	Accueil du public 6 jours sur 7 Entretien du site et des animaux 7 jours sur 7
Gardien de l'Arche	Accueil d'associations, locations de salles le week-end : ouverture, fermeture, surveillance du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Théâtre Pierre Fresnay	Nombre important de manifestations le soir et les week-end : ouverture, fermeture, surveillance du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Complexe Sportif R. Dautry	Accueil du public 7 jours sur 7 (de 8h à 22h) et locations de salles le week-end : ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Complexe Sportif St Exupéry	Accueil du public 7 jours sur 7 (de 8h à 22h) : ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Complexe Sportif M. Berthelot	Accueil du public 7 jours sur 7 (de 8h à 22h) et locations de salles le week-end : ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Complexe Sportif G. Rebuffat	Accueil du public 7 jours sur 7 (de 8h à 22h) : ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Complexe Sportif A. Renoir	Accueil du public 7 jours sur 7 (de 8h à 22h) : ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien de la Mairie	Ouverture, fermeture et surveillance des bâtiments et du parc / Remplacement du gardien du groupe scolaire de Victor Hugo
Gardien du Groupe Scolaire Victor Hugo	Ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public / Remplacement du gardien de la Mairie
Gardien du Groupe Scolaire Jean Jaurès	Ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public
Gardien du Groupe Scolaire Eugène Delacroix	Ouverture, fermeture, surveillance, entretien du site et nettoyage des locaux en dehors des horaires d'ouverture au public

- **PRECISE** que le logement de fonction pour nécessité absolue de service est attribué à titre gratuit et constitue un avantage en nature et que seules les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation, ...) sont acquittées par l'agent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 4) Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** à bulletin secret Madame PEGORIER-LELIEVRE, conseillère municipale et 2^{ème} Adjointe au Maire en charge de l'Education, qui sera susceptible d'être tirée au sort pour intégrer le collège des représentants des collectivités et des établissements publics territoriaux d'Ile de France et siéger au Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 3 Votants : 31 Pour : 28

Mme PEGORIER-LELIEVRE ne prend pas part au vote.

- 5) Détermination de la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et de la répartition des sièges des membres entre les communes

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de procéder à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les Communes membres de la Communauté d'agglomération Val Parisis selon un accord local qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

- **APPROUVE** le nombre de 87 conseillers Communautaires de la Communauté d'agglomération Val Parisis ;

- **APPROUVE** la répartition des 87 sièges de conseillers communautaires comme suit :

- Beauchamp : 3 sièges ;
- Bessancourt : 2 sièges ;
- Cormeilles-en-Parisis : 7 sièges ;
- Eaubonne : 8 sièges ;
- Ermont : 9 sièges ;
- Franconville-la-Garenne : 11 sièges ;
- Frépillon : 1 siège ;
- Herblay-sur-Seine : 9 sièges ;
- La Frette-sur-Seine : 2 sièges ;
- Montigny-les-Cormeilles : 7 sièges ;
- Pierrelaye : 3 sièges ;
- Saint-Leu-la-Forêt : 5 sièges ;
- Sannois : 9 sièges ;
- Taverny : 8 sièges.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 6) Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2018.

- 7) Jumelages : participation de la commune au projet humanitaire retenu par la ville de Maldegem pour l'année 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la participation de la commune au projet d'aide au Tiers Monde proposé par la Commune de Maldegem et retenu par les villes jumelées ;

- **FIXE** à 1 500,00 € le montant de la subvention attribuée à « la Materniteit Dano » au Burkina-Faso ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 8) Signature d'un protocole pour le fonctionnement de la commission locale des impayés de loyers avec le Département du Val d'Oise et le bailleur social I.C.F. La Sablière
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** le protocole de fonctionnement de la commission locale des impayés de loyers avec le Conseil Départemental et I.C.F. La Sablière ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ledit protocole et tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 9) Approbation du projet de rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville
LE CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville,
 - **APPROUVE** ledit projet de rapport annuel.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 10) Mise à disposition des salles communales à un parti politique ou à une liste candidate à un scrutin
LE CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DECIDE** du principe de mise à disposition des salles communales à une liste candidate aux élections municipales, à titre gratuit, selon les modalités suivantes :
 - Arche (Salle du rez-de-chaussée) et Théâtre Pierre Fresnay (Salle Yvonne Printemps) : Une des salles gratuite, par mois pour l'Arche et 1 fois par tour de scrutin pour la salle Yvonne Printemps (si quota dépassé il sera appliqué le tarif association).
 - Foyer des Anciens : 1 mise à disposition gratuite par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'à la date du 2^{ème} tour des élections municipales.
 - Les réservations devront être faites dans les conditions habituelles de réservation sous réserve des disponibilités inscrites au planning des réservations et dans le respect du code électoral. Les demandes devront être formulées par écrit et adressées à Monsieur le Maire. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Une attestation d'assurance devra être fournie.
 - Une attestation sera délivrée à chaque candidat avec une évaluation du coût de la mise à disposition.**Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32**

IV - EDUCATION

- 1) Approbation des ajustements de la sectorisation scolaire
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les modifications apportées à la sectorisation scolaire ;
 - **DECIDE** que ces changements s'appliqueront aux nouvelles inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2019/2020 et les suivantes ;
 - **DONNE** délégation au Maire dans le cadre des dérogations exceptionnelles.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 2) Versement d'une subvention à l'association du Foyer socio-éducatif du collège Jules Ferry dans le cadre des échanges scolaires
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DECIDE** de verser une subvention à l'Association du Foyer éducatif du Collège Jules Ferry d'un montant de 211 euros pour couvrir les dépenses liées aux visites culturelles des jeunes durant les semaines des échanges scolaires qui se sont déroulés du 2 au 12 avril 2019.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 3) Aide financière aux projets de deux écoles d'Ermont pour l'année scolaire 2018/2019
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 205 € à l'école élémentaire Louis Pasteur pour l'aider à organiser une sortie scolaire prévue en juin 2019 à l'Ecopark de Sannois, pour 27 élèves de CE1 et 24 élèves de CP ;

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 300 € à l'école maternelle Eugène Delacroix pour l'aider à installer une ferme pédagogique au sein de l'école, au mois de juin pendant 2 jours, pour que les 245 élèves de l'école puissent observer et nourrir les animaux ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 4) Approbation des modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée de l'Action Educative

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée de la Direction de l'Action Educative.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 5) Approbation d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre d'un appel à projets dans le domaine du handicap

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un appel à projet dans le domaine du handicap ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 6) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive scolaire du collège Antoine de Saint-Exupéry

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** à l'Association sportive scolaire du collège Antoine de Saint-Exupéry, une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour la participation des élèves aux championnats de France de basket qui se sont déroulés du 3 au 6 juin 2019 à Dieppe.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 7) Signature de deux conventions d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service accordée aux Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes des conventions d'attribution de la Prestation de Service des Accueils de Loisirs maternels et élémentaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions ainsi que les avenants nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin de pouvoir bénéficier de la Prestation de Service des Accueils de Loisirs maternels et élémentaires.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

V - CULTURE

Théâtre :

- 1) Modification du modèle de convention pour les résidences artistiques

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le nouveau modèle de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) Convention avec l'Association « Jazz au Fil de l'Oise » pour la participation de la commune d'Ermont au festival 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » établissant la participation de la commune au Festival 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) Modification du tarif d'abonnement pour les cycles des six conférences « Visages de l'Art »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la nouvelle tarification des cycles de 6 conférences à 31,50 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 4) Affiliation et inscription au contrat GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour l'embauche d'artistes ou de techniciens du spectacle

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'affiliation et l'inscription au GUSO ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Conservatoire :

- 5) Convention de partenariat avec le Théâtre du Châtelet à Paris

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le Théâtre du Châtelet pour l'organisation du projet « Parade ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VI - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Enfance :

- 1) Mise en vente d'un bien communal sous forme de cession avec charges : une maison d'habitation sise 4 rue Hoche cadastrée AE129

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°17/156 du 23 novembre 2017 ;

- **DECIDE** de la cession de l'immeuble sis 4 rue Hoche ;

- **FIXE** le prix de cette cession à hauteur de quatre cent trente-cinq mille euros (435.000€) hors frais de notaire ;

- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder :

Pavillon traditionnel des années 1920 édifié sur un terrain d'assiette à détacher d'environ 633 m² (issu d'une plus grande parcelle de 1 120 m²), en brique et pierre de meulière, couverture tuile, élevé de trois niveaux sur vide sanitaire pour une surface de plancher de 249 m².

Le tout étant préalablement affecté à un usage de bureaux.

Comprenant :

▪ En rez-de-chaussée : un couloir central traversant, espace salle d'attente, 5 bureaux, WC, cuisine

▪ Au 1^{er} étage : salle de réunion, 4 bureaux, 2 WC et lavabo,

▪ Au 2nd étage : 3 bureaux sous combles, placards

- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :

▪ La cession est l'accessoire nécessaire à l'attribution du futur marché visant à désigner l'acquéreur ;

▪ La destination future du bien devra être respectée sous condition résolutoire ;

▪ La cession sera dressée par acte notarié.

- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;

- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la commande publique applicables ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) Délégation de service public : approbation du montant de la redevance, du coût du berceau et du rapport d'activité 2018 du multi accueil « Les Gibus »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2018 fourni par Les Petits Chaperons Rouges ;

- **FIXE** la redevance à 120 574.57 € et le coût du berceau à 8 360.34 € pour la période du 24/06/2019 au 23/06/2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) Mise à disposition gracieuse de salles à la Maison des Associations en faveur du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour la formation des Assistants maternels

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des installations de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Centres socio-culturels de Maison de Quartier des Espérances :

- 4) Adhésion à l'association « Paris Macadam »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « Paris Macadam », association proposant des découvertes culturelles gratuites, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 80 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 5) Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social Local »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès de Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 3 200,00 euros afin de mener à bien différentes actions organisées par les centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à cette demande avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 6) Approbation des demandes d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise concernant les « Lieux d'Accueil Enfants – Parents » (LAEP) de la commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les « Lieux d'Accueil Enfants Parents » de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 7) Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre du projet familial collectif dans le cadre du « séjour vacances familles 2019 »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 3 000,00 euros afin de participer aux frais de transport du « séjour familles » prévu du 13 au 20 juillet 2019 à la Tranche-sur-Mer organisé par les Centres Socio-Culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce projet « Séjour Familles » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 8) Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « L'Appui aux démarches innovantes »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès de Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 1 000 euros pour le projet « Sensibilisation à la loi » organisé par les Centres Socio-Culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à cette demande avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Jeunesse :

- 9) Signature d'une convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de l'Espace Jeunesse

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'attribution de la Prestation de Service des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'ALSH de l'Espace Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que les avenants nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin de pouvoir bénéficier de la Prestation de Service des Accueils de Loisirs pour l'ALSH de l'Espace Jeunesse.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 10) Signature d'une convention d'objectifs et de financement pour le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse 2018 - 2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, ainsi que ses annexes, pour le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse 2018 -2021 entre la CAF du Val d'Oise et la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VII - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1) Mise en place du permis de végétaliser et approbation de la charte

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la charte du permis de végétaliser et les documents y afférents ;

- **AUTORISE** le Maire à délivrer, par l'intermédiaire de la charte, les permis de végétaliser sur le territoire de la commune comprenant les documents suivants :

- Charte du permis de végétaliser ;
- Formulaire pour l'obtention du permis de végétaliser ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) Signature d'une convention de mise à disposition de la miellerie communale à la ville de Saint-Gratien

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la miellerie de la commune d'Ermont à la commune de Saint-Gratien conclue pour une durée d'un an ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VIII - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES**Equipement :**

- 1) Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville (SICSEF) : approbation et signature d'un protocole transactionnel

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le protocole transactionnel avec le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville (SICSEF).

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit protocole.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) Approbation et signature de la convention de reprise entre Véolia Eau Ile-de-France SNC et la commune d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer avec Véolia Eau Ile-de-France, délégataire du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), la convention de reprise de l'ensemble des canalisations d'eau potable dans le réseau public desservant la route de Franconville et ses dépendances, afin d'en assurer la gestion, l'entretien et l'alimentation.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Urbanisme :

- 3) Bilan des acquisitions et cessions foncières pour les années 2017 et 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour les années 2017 et 2018 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

- 4) Classement de la sente des Epicières, voie privée communale cadastrée AC 590 et AC 605, dans le domaine public communal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de classer la Sente des Epicières, voie privée communale cadastrée AC 590 et AC 605, d'une longueur de 202 mètres, dans le domaine public ;
- **DECLARE** que le classement de la Sente des Épicières dans le domaine public ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation déjà assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique ;
- **PRECISE** que la dénomination, l'affectation, le tracé et l'emprise de la voie ne seront pas modifiés ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires à la procédure de classement ;
- **DEMANDE** la mise à jour du classement des Voies Communales.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

IX - FINANCES

- 1) Compte de gestion 2018 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Monsieur le Maire se retire et Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint assure la présidence.

- 2) Compte administratif 2018 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	10 837 367,84 €	8 201 366,71 €	33 530 605,74 €	38 756 213,05 €
Résultats de l'exercice	-2 636 001,13 €		5 225 607,31 €	
Résultats 2017 reportés	1 611 122,39 €			12 722 749,92 €
Résultats de clôture	-4 247 123,52 €		17 948 357,23 €	
Restes à réaliser	1 817 880,68 €	1 250 503,64 €		
Résultats nets	-4 814 500,56 €		17 948 357,23 €	
Résultat net global	13 133 856,67 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Résultat du vote : Présents ou représentés : 31 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31

Le compte administratif étant voté, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.

3) Affectation du résultat de fonctionnement 2018 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement 2018 du budget principal au budget primitif 2019 de la commune d'Ermont, de la manière suivante :

* Inscription de **4 814 500,56 €** en section d'investissement (**Article 1068** – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement (D/001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;

* Inscription complémentaire de **7 031 809,00 €** à l'article 1068 ;

- **ET DE REPORTER** le solde, soit **6 102 047,67 €** en section de fonctionnement (**Article R/002** – « Résultat de fonctionnement reporté »)

Ces affectations seront reprises dans le corps de la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'année 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

4) Décision modificative n°1/2019 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1/2019 du budget principal votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;

- **CONSTATE** le suréquilibrage de la section de fonctionnement à la somme de 4 890 882,57 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 6 445 267,51 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 554 384,94 € ;

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 8 761 395,13 € ;

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2018 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 10 315 780,07 €

Recettes = 15 206 662,64 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2019, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 577 509,94 €	41 468 392,51 €
Investissement	21 853 936,13 €	21 853 936,13 €
Total =	58 431 446,07 €	63 322 328,64 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

5) Réaménagements d'emprunts garantis au bailleur OSICA

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le réaménagement de trois garanties d'emprunt au profit de la SA HLM OSICA.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

6) Travaux de rénovation thermique portant sur l'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures à l'école maternelle L. Pasteur : demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de remplacement des huisseries et d'isolation à l'école maternelle Louis Pasteur ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DSIL et **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant ;

- **DEMANDE** le démarrage anticipé des dits travaux prévus pour l'été 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

7) Travaux de rénovation des salles de classe de l'école élémentaire M. Ravel : demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de réfection des salles de classe du premier étage de l'école élémentaire Maurice Ravel ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DSIL et **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférent ;
- **DEMANDE** le démarrage anticipé des dits travaux prévus pour l'été 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 8) Travaux de rénovation thermique du théâtre Pierre Fresnay : demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de rénovation thermique du Théâtre Pierre Fresnay ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DSIL et **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent ;
- **DEMANDE** le démarrage anticipé des dits travaux.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 9) Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer, dans le cadre de l'édition d'agendas scolaires

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros au profit du Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer dans le cadre de l'édition des agendas scolaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 10) Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Amicale du Personnel de la Ville d'Ermont et signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros au profit de l'association Amicale du personnel de la Ville d'Ermont ;
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2019 conclue avec l'association Amicale du personnel de la Ville d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 11) Attribution d'une subvention de fonctionnement au chantier d'insertion porté par le C.P.C.V.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'allouer, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre du chantier d'insertion porté par le CPCV dans le cadre du partenariat *Donner une deuxième chance aux détenus* ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 12) Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019 (secteur social)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** l'octroi de subventions aux associations suivantes pour l'année 2019 :

- **Association Du côté des femmes : 1 000 €**
- **JALMAV (Jusqu'à la mort, accompagner la vie) : 350 €**
- **Les Restaurants du Cœur : 1 000 €**

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 13) Mise en place d'une caution pour la mise à disposition de gobelets plastiques réutilisables dans le cadre de manifestations

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 0,50 € (cinquante centimes d'euros) le montant de la caution pour la mise à disposition d'un gobelet réutilisable lors des différentes manifestations communales ;
- **DIT** que les recettes issues de la non-restitution des gobelets réutilisables seront inscrites au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 14) Fête des Vendanges 2019 : aide financière à l'association « Bouts de Ficelle »
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **FIXE** à 650 € le montant de la subvention pour chaque char construit ;
 - **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;
 - **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association « Bouts de Ficelle » qu'à l'issue de sa participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31
M. HAQUIN ne prend pas part au vote.
- 15) Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris : attribution d'une subvention exceptionnelle
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à la Fondation Notre Dame à Paris, en vue de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 28
Abstentions : 2 (M. TCHENG, M. FABRE)
Contre : 2 (M. BOYER, M. CLEMENT)
- 16) Signature d'une convention de mise à disposition du local sis 2 rue Hoche à l'association « Au Gré des Sentiers » et attribution d'une subvention
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un local sis 2 rue Hoche entre la Commune d'Ermont et l'Association « Au Gré des Sentiers » conclue pour une durée d'un an ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
 - **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « Au Gré des Sentiers » afin de favoriser son lancement.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 17) Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Académie Football Club d'Ermont (A.F.C.E.)
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Académie Football Club Ermont (A.F.C.E.) ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association Académie Football Club Ermont (A.F.C.E.) ;
 - **DECIDE** d'accorder à l'association Académie Football Club Ermont (A.F.C.E.) une subvention de 30.000 € qui sera versée en deux temps :
 * 20 000 € lors de la signature de ladite convention,
 * 10 000 € en fin d'année budgétaire, soit au plus tard fin décembre 2019 ;
 - **DE DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2019.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 18) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Basket Club d'Ermont
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **ATTRIBUE** à l'association Basket Club d'Ermont, une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

X - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

- 1) Motion contre la construction d'un Terminal T4 au sein de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **ADOpte** la motion contre le projet de construction d'un quatrième terminal sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle ;

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à ce projet de construction, dans les conditions et contexte actuels ;
- **RENOUVELLE FERMEMENT** ses exigences quant au respect de la qualité et la durée de vie des habitants du territoire d'Ermont et plus largement du Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22H00.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2019 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 5 juillet 2019